

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 20 juin 2024

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 15 juin 2024

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 11
Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Ludovic PROISY

Brigitte MAINGUET

Charline DECARNIN

Judith TERNIER

Isabelle CANDELIER

Marie-Claire NAESSENS

Fabrice VAN BELLE

Théo VANENGLANDT

Christelle DELEPLACE

Éric TIRLEMONT

Yves MARTIN

Membres absents ayant donné procuration :

Jorge DOS SANTOS donnant pouvoir à Judith TERNIER

Denise DUCROUX donnant pouvoir à Marie-Claire NAESSENS

Maurice VANDEWALLE donnant pouvoir à Ludovic PROISY

Olivier MORVAN donnant pouvoir à Fabrice VAN BELLE

Fabienne MEPLON donnant pouvoir à Yves MARTIN

Vincent DELMER donnant pouvoir à Éric TIRLEMONT

Guillaume LIETARD donnant pouvoir à Isabelle CANDELIER

Membre absent excusé :

Aurélie MALAQUIN

Membre absent :

/

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20240620_08

DISPOSITIF PEC / CRÉATION DE POSTE

M. Le Maire RAPPELLE aux membres du Conseil Municipal que :

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre des Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le

service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans le marché du travail.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 059-215906090-20240620-VDV20240620_08-DE

Ce dispositif qui concerne notamment les collectivités territoriales et l'attribution d'une aide de l'état.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire propose de prévoir la possibilité de créer un emploi d'agent de service polyvalent dans le cadre du Parcours Emploi Compétences à partir du 1er juillet 2024.

Monsieur le Maire précise que le recours à ce type de contrat permet de suppléer au déficit d'encadrement en moyens humains au sein des services techniques.

Il précise que :

- la durée de travail hebdomadaire de l'agent sera fixée entre 20 heures et 26 heures.
- la rémunération de l'agent recruté sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire en vigueur.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- L'autoriser à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- L'autoriser à signer la convention passée entre l'employeur et le prescripteur de l'Etat (Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi)
- L'autoriser à recruter et à signer le contrat de travail de l'agent qui sera recruté selon les dispositions précitées, Contrat à Durée Déterminée, CDD pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 12 mois
- L'autoriser à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'autoriser M. Le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération**
- **D'autoriser M. Le Maire à signer la convention passée entre l'employeur et le prescripteur de l'État (Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi)**
- **D'autoriser M. Le Maire à recruter et à signer le contrat de travail de l'agent qui sera recruté selon les dispositions précitées, Contrat à Durée Déterminée, CDD pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 12 mois**
- **D'autoriser M. Le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.**

SCRUTIN	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN

Le Maire


Ludovic PROISY